

2026



BRF

Bureau de la responsabilité
financière de l'Ontario

Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

Examen du plan de dépenses 2026



À propos du présent document

Établi en vertu de la *Loi de 2013 sur le directeur de la responsabilité financière*, le Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario (BRF) a pour mandat de fournir une analyse indépendante de la situation financière de la province, des tendances de l'économie provinciale et de toute autre question d'intérêt pour l'Assemblée législative de l'Ontario.

Préparé par :

[Kyra Safar](#) (analyste financière) sous la supervision de [Matthew Gurnham](#) (directeur de l'analyse financière) et [Luan Ngo](#) (analyste financier en chef).

Le présent rapport se fonde sur des données publiques et des renseignements fournis par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires; le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Conformément au mandat du BRF visant à fournir à l'Assemblée législative de l'Ontario une analyse économique et financière indépendante, ce rapport ne fait aucune recommandation.



BRF

Bureau de la responsabilité
financière de l'Ontario



Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario

2, rue Bloor Ouest, bureau 900, Toronto (Ontario) M4W 3E2 | fao-on.org/fr | info@fao-on.org | 416-644-0702

Ce document est également disponible en format accessible et peut être téléchargé au format PDF depuis notre site Web.

ISSN 2819-6953

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2026

Table des matières

1. Résumé	1
2. Introduction	4
3. Aperçu du plan de dépenses	5
Comparaison du plan de dépenses 2026 avec le plan de dépenses 2025	6
Plan de dépenses comparativement aux déterminants de coûts	6
4. Analyse du plan de dépenses	9
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées — Soutien financier	9
Programme Ontario au travail — Soutien financier	11
Autres dépenses de dépenses de programmes du MDESC	13
5. Comparaison interprovinciale	15
Prestations d'aide sociale	15
Prestations provinciales pour enfants	16
Pourcentage provincial des bénéficiaires de prestations pour enfants	17

1. Résumé

À la demande des membres de l'Assemblée législative de l'Ontario, le présent rapport examine le plan de dépenses du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires de l'Ontario (le MDESC ou le ministère) tel que présenté dans le budget de l'Ontario de 2026.

Aperçu du plan de dépenses

- Dans le budget de l'Ontario de 2026, la province prévoit que les dépenses du MDESC augmenteront selon un taux annuel moyen de 0,5 %, passant de 21,4 milliards de dollars en 2025-2026 à 21,7 milliards de dollars en 2028-2029.
 - Ce rythme est bien inférieur à la croissance annuelle moyenne de 5,7 % observée au cours des trois années précédentes, soit de 2022-2023 à 2025-2026.
 - Pour mettre ces chiffres en contexte, au cours de la période de 36 ans allant de 1990-1991 à 2025-2026, les dépenses du MDESC ont augmenté selon un taux annuel moyen de 3,2 %. Si le plan de dépenses du MDESC présenté dans le budget de 2026 est réalisé, cela constituerait le taux de croissance sur trois ans le plus faible depuis la période allant de 1990-2000 à 2002-2003.
- Comparativement au plan de dépenses du MDESC présenté dans le budget de l'Ontario de 2025, le plan de dépenses du MDESC du budget de l'Ontario de 2026 a connu une augmentation totale de 3,3 milliards de dollars de 2025-2026 à 2027-2028. Cela inclut des dépenses supplémentaires de 1,1 milliard de dollars en 2025-2026, de 1,0 milliard de dollars en 2026-2027 et de 1,2 milliard de dollars en 2027-2028.
- Le BRF a estimé les dépenses du MDESC pour la période allant de 2026-2027 à 2028-2029 qui seraient nécessaires pour maintenir les niveaux de service de 2025-2026. Également appelé projection des déterminants de coût, ce scénario ne fait aucune recommandation quant aux changements nécessaires dans les dépenses, mais sert de base de référence pour montrer si le plan de dépenses du MDESC présenté dans le budget de 2026 est susceptible de maintenir, d'améliorer ou de réduire la qualité et l'accessibilité des services du ministère.
 - De façon générale, le BRF estime que les dépenses du MDESC devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 3,3 % au cours des trois prochaines années si l'on veut maintenir les niveaux de service actuels.
 - Le plan de dépenses du budget de 2026 est inférieur à la projection des déterminants de coût du BRF à hauteur de 0,7 milliard de dollars en 2026-2027, de 1,3 milliard de dollars en 2027-2028 et de 1,9 milliard de dollars en 2028-2029. Cela signifie que, pour maintenir les niveaux de service actuels, la province devra mettre en place des mesures afin que les programmes gagnent en efficacité (c.-à-d., fournir le même niveau de service avec moins de ressources) et/ou engager un financement supplémentaire plus élevé que celui prévu dans le budget de l'Ontario 2026.

Analyse du plan de dépenses

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées — Soutien financier

- Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) — Soutien financier fournit une aide financière directe aux Ontariennes et Ontariens handicapés et à leurs familles.

- Après ajustement en fonction de l'inflation (c'est-à-dire en dollars réels de 2026-2027), les prestations annuelles moyennes du POSPH par cas s'élevaient à 16 530 dollars en 2025-2026. Sur la base des hausses prescrites des prestations, le BRF prévoit que les prestations moyennes corrigées pour tenir compte de l'inflation diminueront pour atteindre 16 413 dollars en 2028-2029.
- En 2025-2026, le nombre mensuel moyen de cas du programme POSPH s'élevait à 376 915. À l'avenir, sur la base du plan de dépenses du MDESC prévu dans le budget de 2026 et des taux d'allocation projetés par le BRF, ce dernier estime la capacité de prise en charge financée à 380 622 cas en 2026-2027, à 377 684 cas en 2027-2028 et à 393 109 cas en 2028-2029.
 - Cela représente une croissance annuelle moyenne du nombre de cas de 1,4 %, laquelle est inférieure à la croissance de 2,2 % estimée par le BRF.
 - Par conséquent, le BRF prévoit un déficit de 4 468 cas financés en 2026-2027, de 16 365 cas en 2027-2028 et de 9 357 cas en 2028-2029.

Ontario au travail — Soutien financier

- Le programme Ontario au travail — Soutien financier fournit une aide financière directe aux Ontariennes et Ontariens qui ont des difficultés à trouver un emploi.
- Après ajustement en fonction de l'inflation, les prestations annuelles moyennes du programme Ontario au travail par cas s'élevaient à 9 435 dollars en 2025-2026. Étant donné que le taux des prestations du programme Ontario au travail est actuellement gelé, le BRF estime que les prestations moyennes corrigées pour tenir compte de l'inflation baisseront pour atteindre 8 763 dollars en 2028-2029.
- En 2025-2026, le nombre mensuel moyen de cas du programme Ontario au travail s'élevait à 291 605. À l'avenir, sur la base du plan de dépenses du MDESC prévu dans le budget de 2026 et des taux d'allocation projetés par le BRF, ce dernier estime une capacité implicite de prise en charge de 246 430 cas en 2026-2027, de 265 963 cas en 2027-2028 et de 268 587 cas en 2028-2029.
 - Cela représente une diminution annuelle moyenne du nombre de cas de 2,7 %, laquelle est inférieure à la diminution de 1,3 % estimée par le BRF.
 - Par conséquent, le BRF estime que le déficit de cas financés s'élèvera à 56 534 en 2026-2027, à 37 830 en 2027-2028 et à 34 196 en 2028-2029.

Autres dépenses du MDESC

- Le MDESC finance d'autres programmes qui offrent un soutien ciblé aux adultes, aux jeunes et aux enfants en situation de handicap; aux victimes de violence; aux peuples autochtones; aux enfants et aux jeunes à risque; aux jeunes en conflit avec la loi; ainsi qu'aux familles à faible revenu.
- En 2025-2026, les dépenses par adulte ajustées en fonction de l'inflation au titre des programmes du MDESC destinés aux adultes s'élevaient à 414 dollars. D'après le plan de dépenses du MDESC figurant dans le budget de 2026, le BRF estime que les dépenses par adulte, ajustées en fonction de l'inflation, passeront à 432 dollars en 2026-2027, puis diminueront pour s'établir à 429 dollars en 2027-2028 et à 416 dollars en 2028-2029.
- En 2025-2026, les dépenses par adulte ajustées en fonction de l'inflation au titre des programmes du MDESC destinés aux enfants et aux jeunes s'élevaient à 1 922 dollars. D'après le plan de dépenses du MDESC figurant dans le budget de 2026, le BRF estime que les dépenses par adulte et jeune, ajustées en fonction de l'inflation, passeront à 1 940 dollars en 2026-2027, puis diminueront pour s'établir à 1 859 dollars en 2027-2028 et à 1 819 dollars en 2028-2029.

Comparaison interprovinciale

- En 2024, comparativement aux autres provinces l'Ontario était :
 - La cinquième province pour ce qui est du montant annuel moyen des **prestations d'aide sociale** par bénéficiaire, soit 11 575 dollars par bénéficiaire, après ajustement pour tenir compte des différences de prix avec les autres provinces, ce qui est inférieur à la moyenne nationale de 11 656 dollars par bénéficiaire.
 - Sous la moyenne annuelle provinciale au titre des **prestations pour enfants** par famille bénéficiaire, soit 1 966 dollars par famille bénéficiaire, après ajustement pour tenir compte des différences de prix entre les provinces, ce qui est inférieur à la moyenne nationale de 2 746 dollars par famille bénéficiaire.
 - Une proportion sous la moyenne de **familles ayant des enfants de moins de 18 ans qui ont reçu des prestations provinciales pour enfants**, soit 43,2 %, ce qui est inférieur à la moyenne nationale, qui est de 56,2 %.

2. Introduction

Le présent rapport examine le plan de dépenses du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires de l'Ontario (le MDESC ou le ministère) tel que présenté dans le Budget de l'Ontario de 2026.

Cette analyse a été entreprise en réponse à des demandes de travaux de recherche de membres de l'Assemblée législative et s'inscrit dans le cadre d'une série d'analyses qui passent en revue les plans de dépenses de 2026 de cinq ministères : Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires; Collèges et Universités, Excellence en recherche et Sécurité; Éducation; Santé; Soins de longue durée.

La structure du rapport est la suivante :

- Le chapitre 3 compare le plan de dépenses du MDESC de la province présenté dans le budget de l'Ontario de 2026 avec les dépenses historiques du ministère, le plan de dépenses du budget de l'Ontario de 2025 et les estimations des déterminants de coûts. L'analyse des déterminants de coûts comprend la projection du BRF pour les dépenses du MDESC nécessaires pour maintenir les niveaux de service actuels.
- Le chapitre 4 estime l'incidence du plan de dépenses du MDESC de la province sur certains niveaux de service.
- Le chapitre 5 fournit une comparaison interprovinciale des dépenses d'aide sociale et des prestations pour enfants.

Pour de plus amples renseignements sur le plan de dépenses du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, voir le site du BRF intitulé [Tableau de bord des budgets des dépenses 2026-2027](#), lequel permet aux usagers de passer en revue les budgets des dépenses 2026-2027 des ministères à un niveau de détail allant jusqu'à la catégorie de dépenses et de comparer les dépenses demandées pour 2026-2027 avec les dépenses de 2021-2022 à 2025-2026.

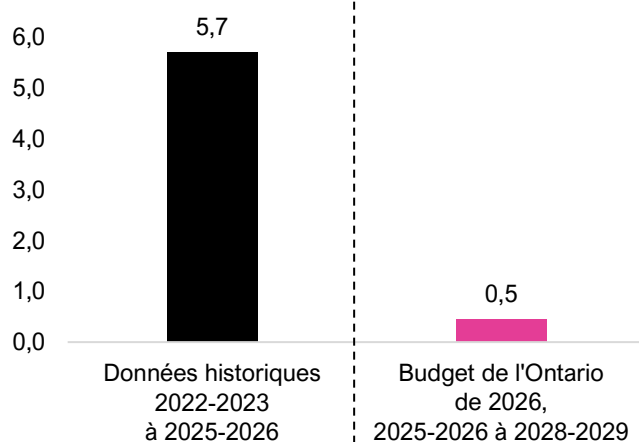
3. Aperçu du plan de dépenses

Dans le budget de l'Ontario de 2026, la province prévoit que les dépenses du MDESC devraient augmenter pour passer de 21,4 milliards de dollars en 2025-2026 à 21,7 milliards de dollars en 2028-2029, ce qui représente un taux annuel moyen de 0,5 %. Ce rythme est bien inférieur à la croissance annuelle moyenne de 5,7 % observée au cours des trois années précédentes, soit de 2022-2023 à 2025-2026.

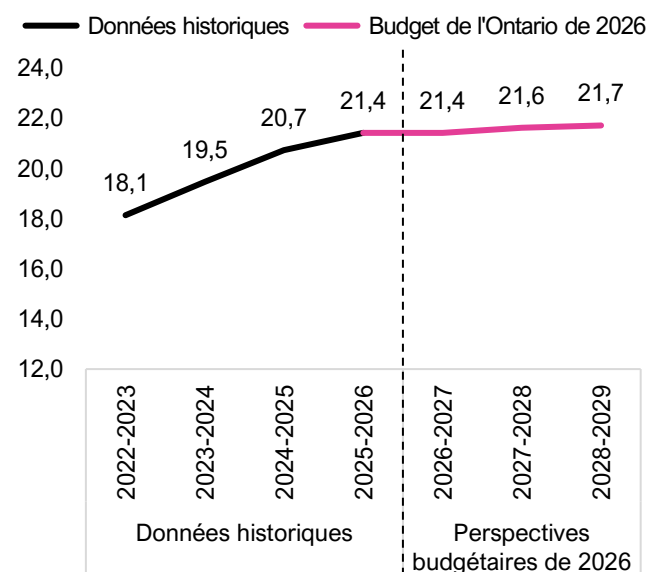
Figure 3.1

Plan de dépenses du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires présenté dans le budget de l'Ontario de 2026

Croissance annuelle moyenne des dépenses
(en pourcentage)



Dépenses annuelles
(en milliards de dollars)



Remarque : Les données historiques ne sont pas retraitées pour les transferts ou reclassements de programmes, le cas échéant. Les valeurs historiques de 2025-2026 sont des estimations des dépenses non auditées par le BRF et peuvent différer des dépenses finales auditées publiées dans les Comptes publics de l'Ontario 2025-2026.

Sources : Comptes publics de l'Ontario, budget de l'Ontario de 2026 et analyse du BRF.

Pour mettre ces chiffres en contexte, au cours de la période de 36 ans allant de 1990-1991 à 2025-2026, les dépenses du MDESC ont augmenté selon un taux annuel moyen de 3,2 %¹. Le plan de dépenses du MDESC dans le budget de 2026 de la province prévoit une croissance des dépenses nettement plus faible que la moyenne de cette période de 36 ans et serait le taux de croissance sur trois ans le plus faible depuis la période allant de 1999-2000 à 2002-2003.

¹ Source : *Tendances des dépenses du gouvernement : 1990 à 2023* et calculs du BRF.

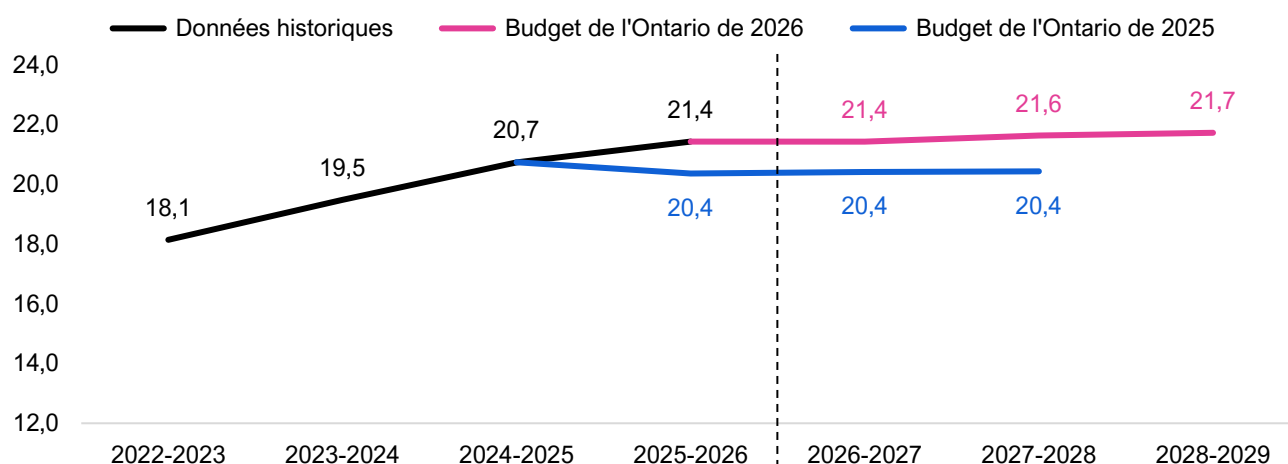
Comparaison du plan de dépenses 2026 avec le plan de dépenses 2025

Comparativement au plan de dépenses du MDESC présenté dans le budget de l'Ontario de 2025, le plan de dépenses du MDESC du budget de l'Ontario de 2026 a connu une augmentation totale de 3,3 milliards de dollars de 2025-2026 à 2027-2028. Cela inclut des dépenses supplémentaires de 1,1 milliard de dollars en 2025-2026, de 1,0 milliard de dollars en 2026-2027 et de 1,2 milliard de dollars en 2027-2028.

Figure 3.2

Plans de dépenses du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires présentés dans les budgets de l'Ontario de 2025 et de 2026

Dépenses (en milliards de dollars)



Remarque : Les données historiques ne sont pas retraitées pour les transferts ou reclassements de programmes, le cas échéant. Les valeurs historiques de 2025-2026 sont des estimations des dépenses non auditées par le BRF et peuvent différer des dépenses finales auditées publiées dans les Comptes publics de l'Ontario 2025-2026.

Sources : Comptes publics de l'Ontario, budget de l'Ontario de 2025, budget de l'Ontario de 2026 et analyse du BRF.

Plan de dépenses comparativement aux déterminants de coûts

À la demande d'un membre de l'Assemblée législative, le BRF a estimé les dépenses du MDESC pour les trois prochaines années qui seraient nécessaires pour maintenir les niveaux de service de 2025-2026. Également appelé projection des déterminants de coût, ce scénario ne fait aucune recommandation quant aux changements nécessaires dans les dépenses, mais sert de base de référence pour montrer si le plan de dépenses du MDESC présenté dans le budget de 2026 est susceptible de maintenir, d'améliorer ou de réduire la qualité et l'accessibilité des services du ministère.

De façon générale, le BRF estime que les dépenses du MDESC devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 3,3 % au cours des trois prochaines années si l'on veut maintenir les niveaux de service actuels du ministère. Les composants des projections du BRF relatives aux déterminants de coûts varient selon les secteurs de programme² :

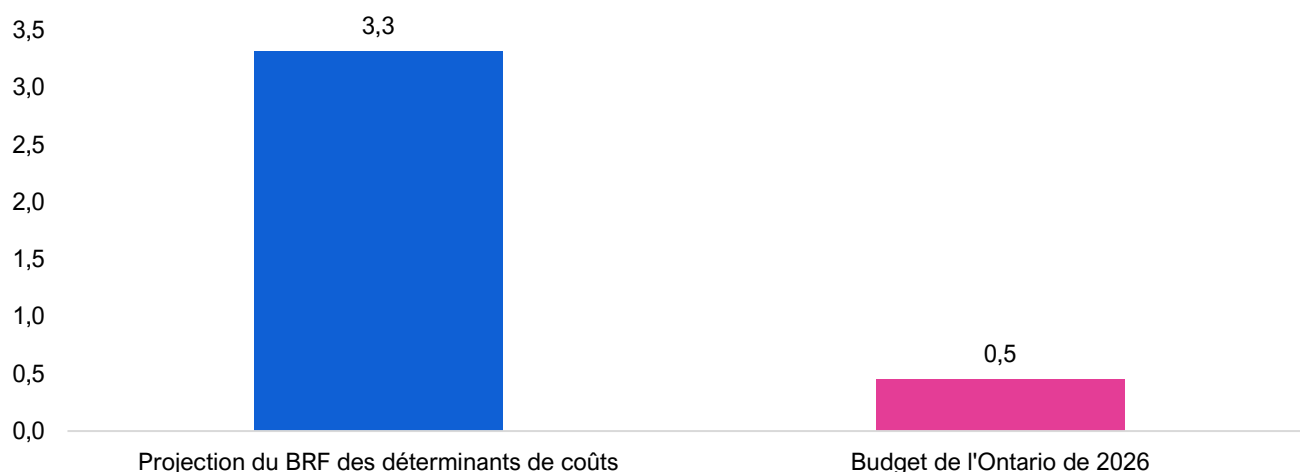
² Pour en savoir plus sur les secteurs de programme du MDESC, consulter le document du BRF intitulé *Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires : Examen du plan de dépenses*.

- **Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)** : le BRF estime que les dépenses de tous les autres programmes du ministère devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 4,4 % au cours des trois prochaines années si l'on veut maintenir les niveaux de service actuels. Cette estimation est basée sur les prévisions de croissance et de vieillissement de la population (étant donné que le recours au POSPH a tendance à augmenter avec l'âge, mais baisse après 65 ans lorsque les personnes deviennent admissibles aux prestations du programme de la Sécurité de la vieillesse), et sur l'inflation.
- **Programme Ontario au travail** : le BRF estime que les dépenses du programme Ontario au travail devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 2,8 % au cours des trois prochaines années si l'on veut maintenir les niveaux de service actuels. Cette estimation est basée sur les prévisions du BRF relatives au chômage, qui contribue au niveau d'utilisation de ce programme, et sur l'inflation.
- **Programme de médicaments de l'Ontario** : le BRF estime que les dépenses du Programme de médicaments de l'Ontario devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 5,3 % au cours des trois prochaines années si l'on veut maintenir les niveaux de service actuels. Cette estimation est basée sur les prévisions du BRF portant sur le nombre de cas des programmes POSPH et Ontario au travail, qui sont les principaux bénéficiaires du Programme de médicaments de l'Ontario financé par le MDESC, et sur l'inflation des prix des médicaments.
- **Prestation ontarienne pour enfants** : le BRF estime que les dépenses au titre de cette prestation devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 1,8 % au cours des trois prochaines années si l'on veut maintenir les niveaux de service actuels. Cette estimation est basée sur les prévisions du BRF portant sur la population d'enfants âgés de 0 à 17 ans en Ontario et sur l'inflation.
- **Tous les autres programmes du ministère** : le BRF estime que les dépenses de tous les autres programmes du ministère devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 2,7 % au cours des trois prochaines années si l'on veut maintenir les niveaux de service actuels. Cette estimation est basée sur la croissance de la population et sur l'inflation.

Figure 3.3

Comparaison de la croissance des dépenses du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires; projections du BRF des déterminants de coûts vs budget de l'Ontario de 2026, de 2025-2026 à 2028-2029

Croissance annuelle moyenne (en pourcentage)



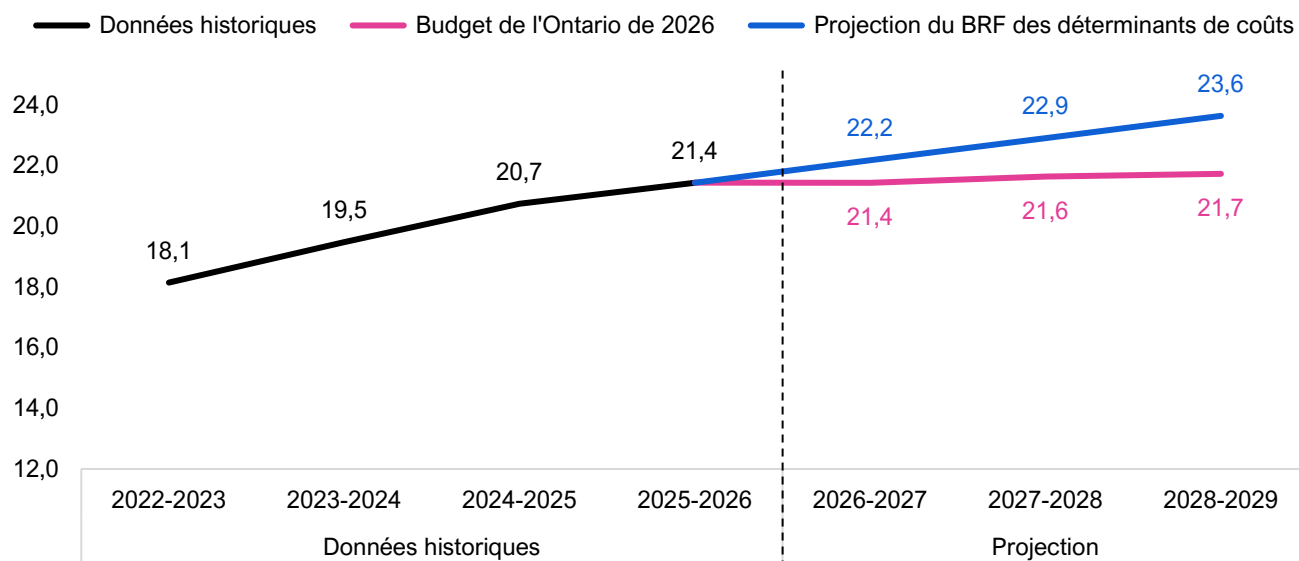
Sources : Budget de l'Ontario de 2026 et BRF.

Comme indiqué plus haut, la province prévoit dans le budget de 2026 que les dépenses du MDESC devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 0,5 % de 2025-2026 à 2028-2029. Comparativement à la projection du BRF pour les déterminants de coûts, cela entraîne une insuffisance de financement de 0,7 milliard de dollars en 2026-2027, de 1,3 milliard de dollars en 2027-2028 et de 1,9 milliard de dollars en 2028-2029.

Figure 3.4

Comparaison de la croissance des dépenses du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires; projections du BRF des déterminants de coûts vs budget de l'Ontario de 2026

Dépenses (en milliards de dollars)



Remarque : Les données historiques ne sont pas retraitées pour les transferts ou reclassements de programmes, le cas échéant. Les valeurs historiques de 2025-2026 sont des estimations des dépenses non auditées par le BRF et peuvent différer des dépenses finales auditées publiées dans les Comptes publics de l'Ontario 2025-2026.

Sources : Comptes publics de l'Ontario, Budget de l'Ontario de 2026 et analyse du BRF.

L'insuffisance de financement signifie que, pour maintenir les niveaux de service actuels, la province devra mettre en place des mesures afin que les programmes gagnent en efficacité (c.-à-d., fournir le même niveau de service avec moins de ressources) et/ou engager un financement supplémentaire plus élevé que celui prévu dans le budget de l'Ontario 2026.

4. Analyse du plan de dépenses

À la demande des députés provinciaux, le BRF a évalué l'incidence potentielle du plan de dépenses du MESC prévu dans le budget de 2026 sur certains indicateurs de niveau de service, notamment les prestations ajustées en fonction de l'inflation du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et du programme Ontario au travail, ainsi que la capacité de prise en charge des cas, et les dépenses par personne ajustées en fonction de l'inflation pour d'autres programmes du ministère destinés aux adultes ainsi qu'aux enfants et aux jeunes.

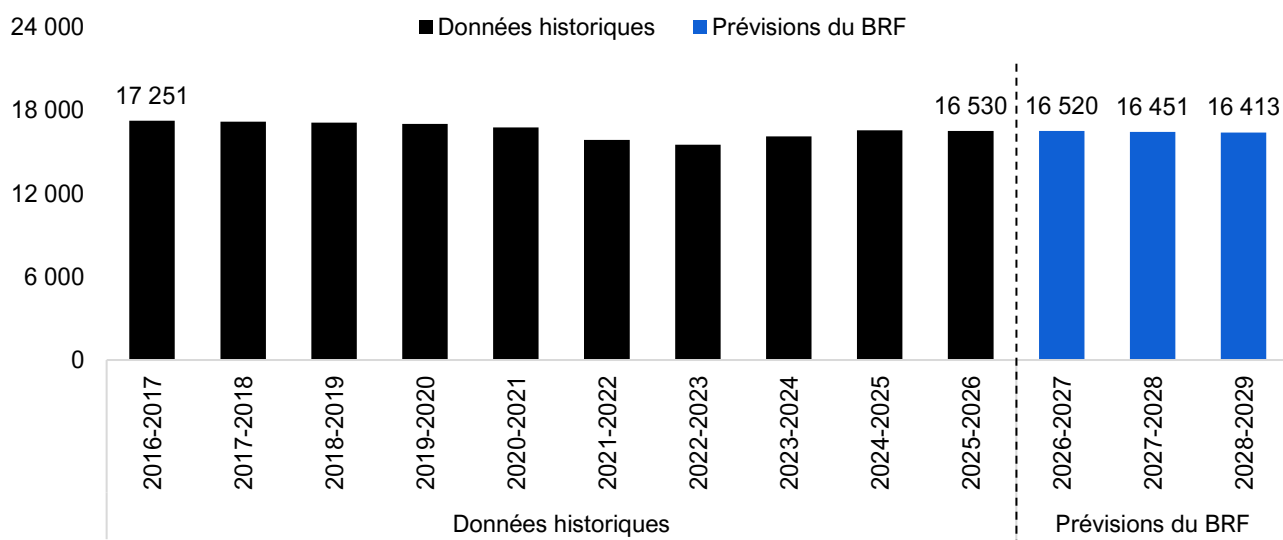
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées — Soutien financier

Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) – Soutien financier fournit une aide financière directe aux Ontariennes et Ontariens handicapés et à leurs familles. Après ajustement en fonction de l'inflation (c'est-à-dire en dollars réels de 2026-2027), les prestations annuelles moyennes du POSPH par cas s'élevaient à 16 530 dollars en 2025-2026³. Le BRF prévoit que la moyenne des prestations corrigé pour tenir compte de l'inflation devrait diminuer, atteignant 16 413 dollars en 2028-2029; cela est dû au fait que les prestations du POSPH doivent légalement augmenter chaque année pour suivre l'inflation observée au cours de la période de 12 mois se terminant le 30 septembre de l'année précédente⁴.

Figure 4.1

Prestations annuelles moyennes du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, indexées sur l'inflation, de 2016-2017 à 2028-2029

En dollars constants de 2026-2027



Remarque : Les prestations annuelles moyennes par cas du programme POSPH excluent les versements pour les cas d'Aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave.

Sources : Comptes publics de l'Ontario, Budget de l'Ontario de 2026 et analyse du BRF.

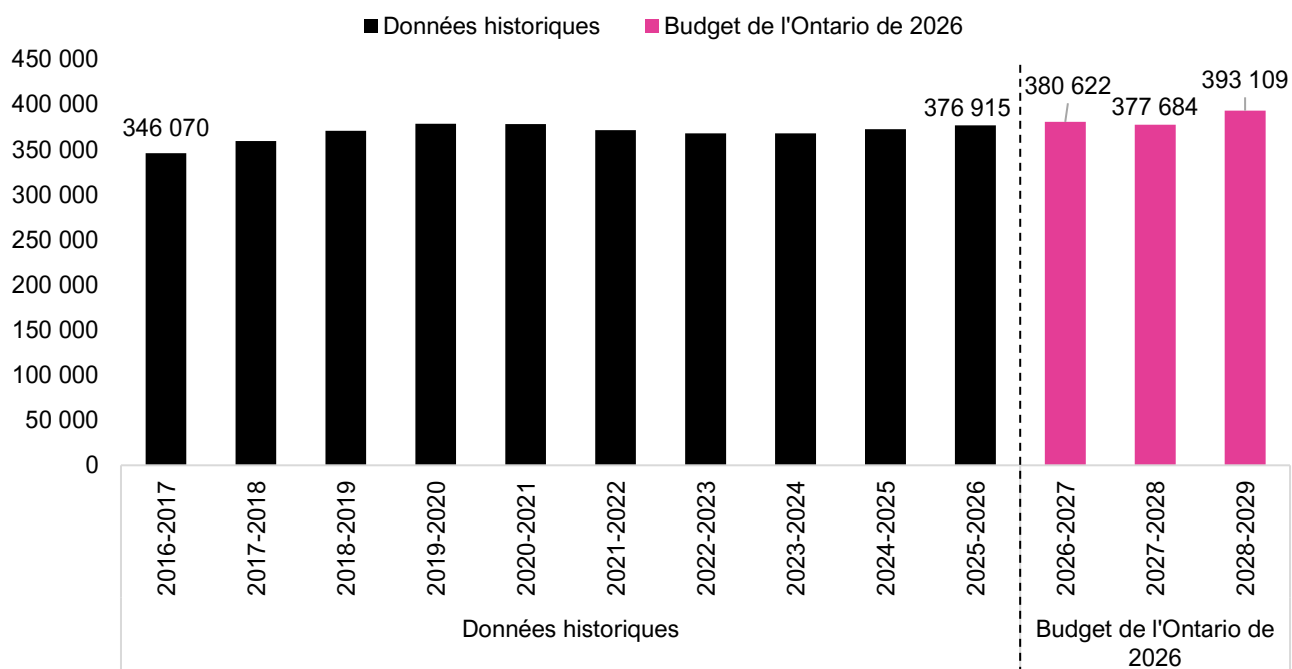
³ Les prestations annuelles moyennes par cas du POSPH excluent les versements pour les cas d'Aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave.

⁴ [Règlement de l'Ontario 2/23](#) pris en application de la Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

En 2025-2026, le nombre mensuel moyen de cas du programme POSPH s'élevait à 376 915⁵. À l'avenir, sur la base du plan de dépenses du MDESC prévu dans le budget de 2026 et des taux d'allocation projetés par le BRF, ce dernier estime la capacité de prise en charge financée à 380 622 cas en 2026-2027, à 377 684 cas en 2027-2028 et à 393 109 cas en 2028-2029. Cela représente une croissance annuelle moyenne du nombre de cas de 1,4 %, laquelle est inférieure à la croissance de 2,2 % estimée par le BRF. Par conséquent, par exercice financier, le BRF prévoit un déficit de 4 468 cas financés en 2026-2027, de 16 365 cas en 2027-2028 et de 9 357 cas en 2028-2029.

Figure 4.2
Cas antérieurs du POSPH et capacité de prise en charge de cas financés du POSPH prévue dans le budget de l'Ontario pour 2026

Nombre de cas



Remarque : Un cas fait référence à un particulier ou à une famille qui bénéficie du programme POSPH. Sont exclus les cas d'Aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave.

Sources : Données du gouvernement de l'Ontario : [Statistiques sur l'aide sociale et le nombre de cas](#), budget de l'Ontario de 2026 et analyse du BRF des renseignements fournis par la province.

⁵ Un cas fait référence à un particulier ou à une famille qui bénéficie du programme POSPH. Sont exclus les cas d'Aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave.

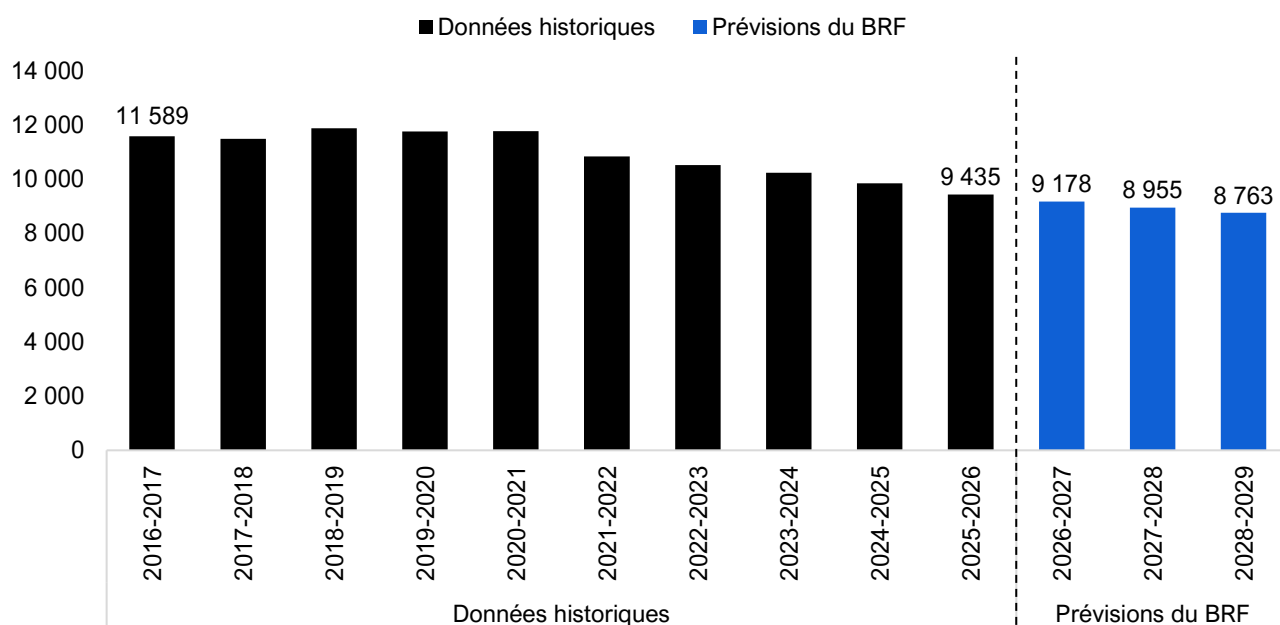
Programme Ontario au travail — Soutien financier

Le programme Ontario au travail — Soutien financier fournit une aide financière directe aux Ontariennes et Ontariens qui ont des difficultés à trouver un emploi. Après ajustement en fonction de l'inflation, les prestations annuelles moyennes du POSPH par cas s'élevaient à 9 435 dollars en 2025-2026⁶. Étant donné que le taux des prestations du programme Ontario au travail est actuellement gelé, le BRF estime que les prestations moyennes corrigées pour tenir compte de l'inflation diminueront pour atteindre 8 763 dollars en 2028-2029.

Figure 4.3

Prestations annuelles moyennes du programme Ontario au travail, indexées sur l'inflation, de 2016-2017 à 2028-2029

En dollars constants de 2026-2027



Remarque : Les prestations annuelles moyennes par cas du programme Ontario au travail excluent les versements pour les cas d'Aide pour soins temporaires.

Sources : Comptes publics de l'Ontario, Budget de l'Ontario de 2026 et analyse du BRF.

En 2025-2026, le nombre mensuel moyen de cas du programme Ontario au travail s'élevait à 291 605⁷. À l'avenir, sur la base du plan de dépenses du MDESC prévu dans le budget de 2026 et des taux d'allocation projetés par le BRF, ce dernier prévoit une capacité de prise en charge de 246 430 cas en 2026-2027, de 265 963 cas en 2027-2028 et de 268 587 cas en 2028-2029. Cela représente une diminution annuelle moyenne du nombre de cas de 2,7 %, laquelle est inférieure à la croissance de 1,3 % estimée par le BRF. Par conséquent, le BRF estime que le déficit de cas financés s'élèvera à 56 534 en 2026-2027, à 37 830 en 2027-2028 et à 34 196 en 2028-2029.

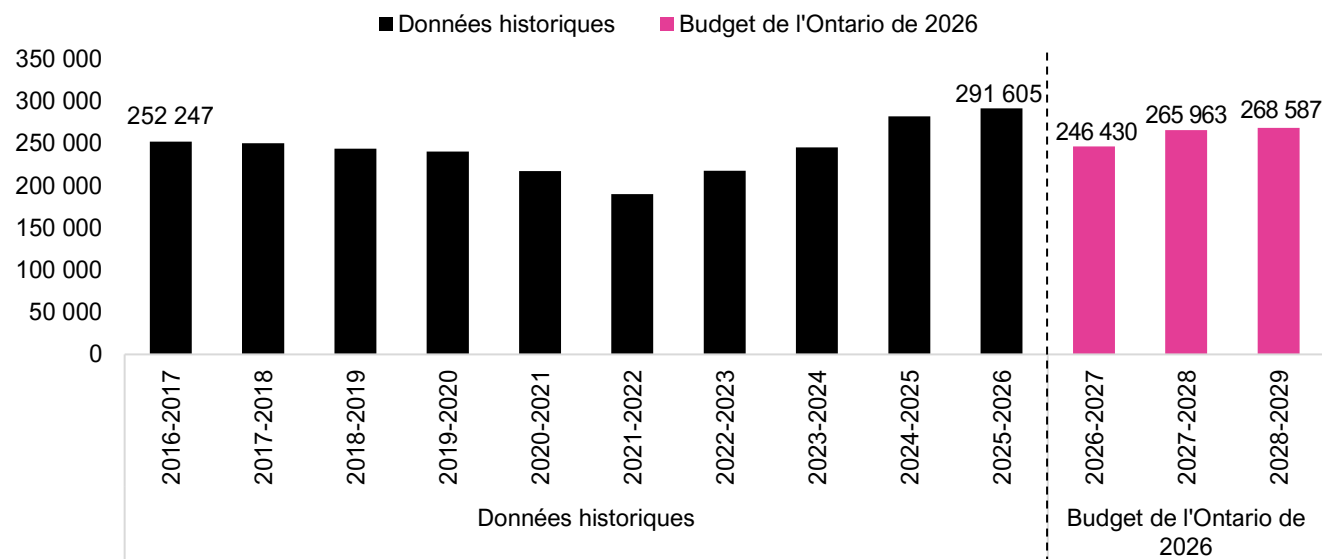
⁶ Les prestations annuelles moyennes par cas du programme Ontario au travail excluent les versements pour les cas d'Aide pour soins temporaires.

⁷ Un cas fait référence à un particulier ou à une famille qui bénéficie du programme Ontario au travail. Sont exclus les cas d'Aide pour soins temporaires.

Figure 4.4

Cas antérieurs du programme Ontario au travail et capacité de prise en charge de cas financés de ce programme prévue dans le budget de l'Ontario pour 2026

Nombre de cas



Remarque : Un cas fait référence à un particulier ou à une famille qui bénéficie du programme Ontario au travail. Sont exclus les cas d'Aide pour soins temporaires.

Sources : Données du gouvernement de l'Ontario : [Statistiques sur l'aide sociale et le nombre de cas](#), budget de l'Ontario de 2026 et analyse du BRF des renseignements fournis par la province.

Autres dépenses de dépenses de programmes du MDESC

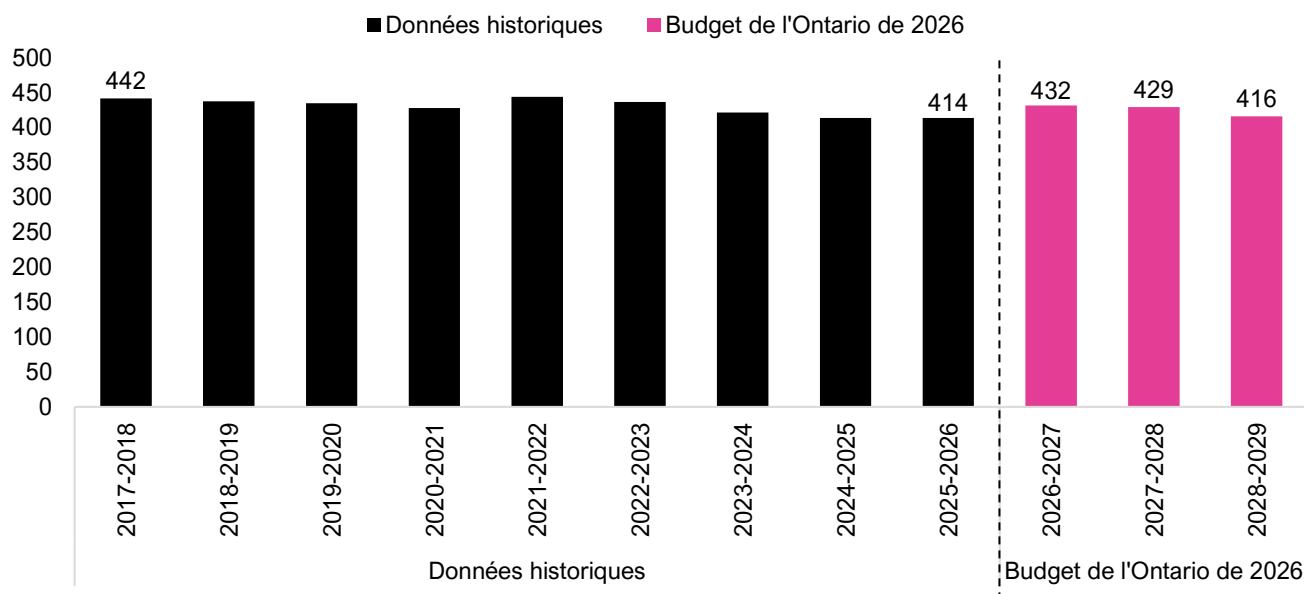
Le MDESC finance d'autres programmes qui offrent un soutien ciblé aux adultes, aux jeunes et aux enfants en situation de handicap; aux victimes de violence; aux peuples autochtones; aux enfants et aux jeunes à risque; aux jeunes en conflit avec la loi; ainsi qu'aux familles à faible revenu. L'analyse qui suit porte sur les dépenses prévues dans le budget de 2026 par Ontarienne et Ontarien de 18 ans ou plus (adulte) pour les programmes destinés aux adultes, et par Ontarienne et Ontarien de 17 ans ou moins (enfant ou jeune) pour les programmes destinés aux enfants et aux jeunes.

Les programmes du MDESC destinés aux adultes comprennent le programme de résidences avec services de soutien à l'autonomie, le Programme de services de soutien, le Programme de médicaments de l'Ontario et le Soutien aux victimes de violence. En 2025-2026, les dépenses par adulte, ajustées en fonction de l'inflation, au titre des programmes du MDESC destinés aux adultes s'élevaient à 414 dollars. D'après le plan de dépenses du MDESC figurant dans le budget de 2026, le BRF estime que les dépenses par adulte, ajustées en fonction de l'inflation, augmenteront pour passer à 432 dollars en 2026-2027, puis diminueront pour s'établir à 429 dollars en 2027-2028 et à 416 dollars en 2028-2029.

Figure 4.5

Dépenses par adulte du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires dans d'autres programmes destinés aux adultes, ajustées en fonction de l'inflation, de 2017-2018 à 2028-2029

En dollars constants de 2026-2027



Remarque : Les autres programmes destinés aux adultes comprennent le Programme de résidences avec services de soutien à l'autonomie, le Programme de services de soutien, le Programme de médicaments de l'Ontario et le Soutien aux victimes de violence.

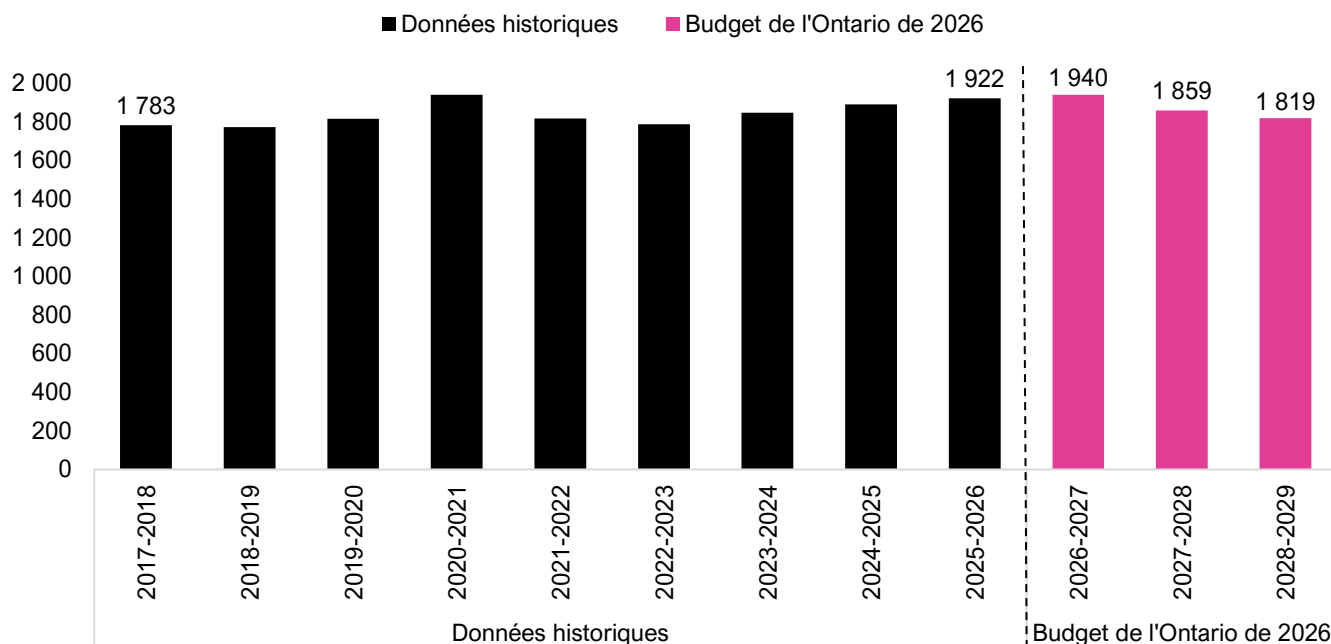
Sources : Comptes publics de l'Ontario, Budget de l'Ontario de 2026 et analyse du BRF.

Les programmes du MDESC destinés aux enfants et aux jeunes comprennent les services de protection de l'enfance, la Prestation ontarienne pour enfants, le Programme ontarien des services en matière d'autisme, les services de justice pour la jeunesse et les services de traitement et de réadaptation pour enfants. En 2025-2026, les dépenses par enfant ou jeune, ajustées en fonction de l'inflation, consacrées aux programmes du MDESC destinés aux enfants et aux jeunes s'élevaient à 1 922 dollars. D'après le plan de dépenses du MDESC figurant dans le budget de 2026, le BRF estime que les dépenses par adulte et jeune, ajustées en fonction de l'inflation, passeront à 1 940 dollars en 2026-2027, puis diminueront pour s'établir à 1 859 dollars en 2027-2028 et à 1 819 dollars en 2028-2029.

Figure 4.6

Dépenses par enfant ou jeune du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires dans les programmes destinés aux enfants et aux jeunes, ajustées en fonction de l'inflation, de 2017-2018 à 2028-2029

En dollars constants de 2026-2027



Remarque : Les programmes du MDESC destinés aux enfants et aux jeunes comprennent les services de protection de l'enfance, la Prestation ontarienne pour enfants, le Programme ontarien des services en matière d'autisme, les services de justice pour la jeunesse et les services de traitement et de réadaptation pour enfants.

Sources : Comptes publics de l'Ontario, Budget de l'Ontario de 2026 et analyse du BRF.

5. Comparaison interprovinciale

À la demande de membres de l'Assemblée législative, ce chapitre compare les prestations d'aide sociale et les prestations pour enfants de l'Ontario à celles des autres provinces. Les chiffres portent sur l'année civile 2024, soit la dernière année présentant des chiffres pouvant faire l'objet d'une comparaison.

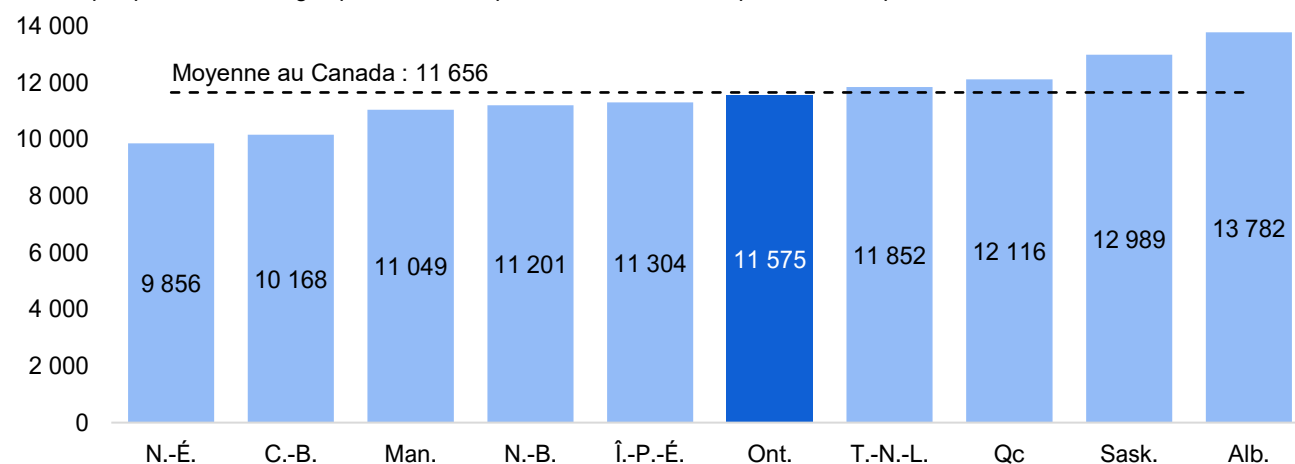
Prestations d'aide sociale

L'aide sociale fait référence aux versements directs des gouvernements provinciaux aux bénéficiaires admissibles; en Ontario, ils désignent les bénéficiaires du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées. En 2024, l'Ontario occupait la cinquième place la plus élevée en matière de prestations annuelles d'aide sociale par bénéficiaire⁸, soit 11 575 dollars après correction pour tenir compte des différences de prix entre les provinces⁹. En Ontario, le montant annuel moyen des prestations d'aide sociale par bénéficiaire était inférieur de 82 dollars à la moyenne canadienne, qui s'élevait à 11 656 dollars. Comparativement aux autres grandes provinces, les prestations d'aide sociale annuelles moyennes par bénéficiaire en Ontario étaient inférieures à celles de l'Alberta (13 782 dollars) et du Québec (12 116 dollars), mais supérieures à celles de la Colombie-Britannique (10 168 dollars).

Figure 5.1

Prestations annuelles moyennes d'aide sociale par bénéficiaire et par province, corrigées pour tenir compte des différences de prix entre les provinces, 2024

Dollars par personne, corrigés pour tenir compte des différences de prix entre les provinces



Remarque : Les prestations d'aide sociale sont corrigées pour tenir compte des différences de prix entre les provinces, en s'appuyant sur les indices de parité du pouvoir d'achat, afin de permettre une comparaison du pouvoir d'achat apporté par les prestations d'aide sociale (c.-à-d. le niveau de logement, nourriture, vêtements et autres biens/services que les prestations d'aide sociale de chaque province permet). La moyenne du Canada n'inclut pas les territoires.

Sources : Enquête canadienne sur les revenus de Statistique Canada (2024), [Parité de pouvoir d'achat pour la consommation et revenu des ménages dans les provinces et les territoires du Canada](#), et BRF.

⁸ Un bénéficiaire est une personne âgée de 15 ans et plus qui a indiqué avoir reçu un revenu d'aide sociale dans l'enquête canadienne sur les revenus de Statistique Canada.

⁹ Les prestations d'aide sociale sont corrigées pour tenir compte des différences tarifaires entre les provinces, en s'appuyant sur les indices de parité du pouvoir d'achat, afin de permettre une comparaison du pouvoir d'achat apporté par les versements d'aide sociale (c.-à-d. le niveau de logement, nourriture, vêtements et autres biens/services que les allocations d'aide sociale de chaque province permet). Les indices de parité du pouvoir d'achat proviennent de Statistique Canada, [Parité de pouvoir d'achat pour la consommation et revenu des ménages dans les provinces et les territoires du Canada](#).

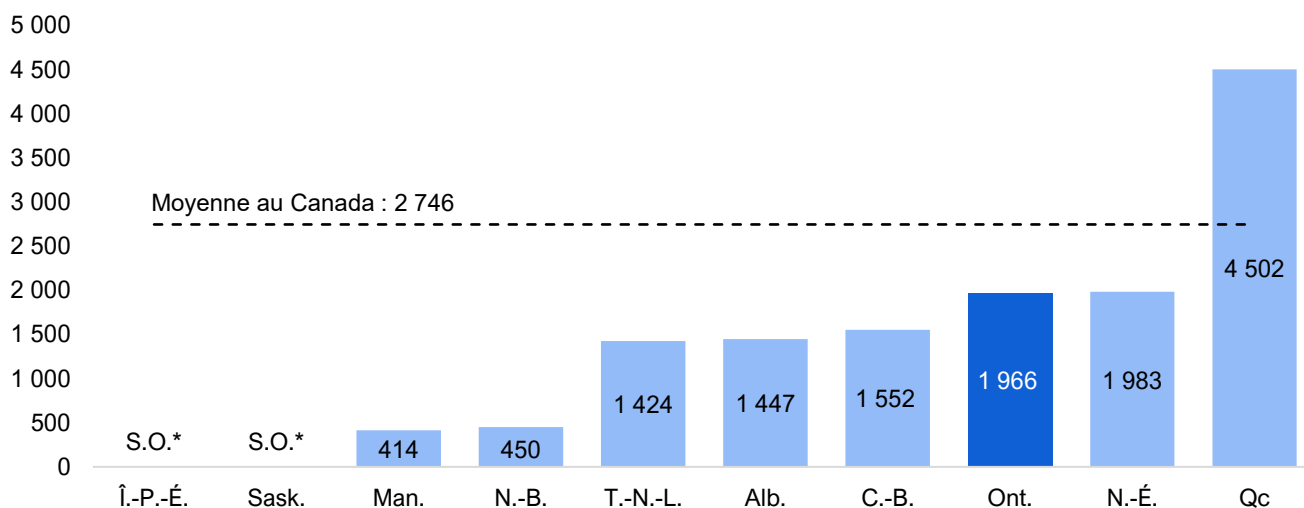
Prestations provinciales pour enfants

Les prestations pour enfants sont versées par les gouvernements provinciaux aux familles admissibles afin de les aider à assumer le coût d'élever des enfants. En Ontario, les prestations sont versées aux termes de la Prestation ontarienne pour enfants¹⁰. En 2024, les prestations pour enfants annuelles moyennes s'élevaient à 1 966 dollars par famille bénéficiaire¹¹ ontarienne, après ajustement pour tenir compte des différences de prix entre les provinces¹². En Ontario, le montant annuel moyen des prestations d'aide sociale par famille bénéficiaire était inférieur de 780 dollars à la moyenne canadienne, qui s'élevait à 2 746 dollars. Comparativement aux autres grandes provinces, les prestations pour enfants annuelles moyennes par famille bénéficiaire ontarienne étaient supérieures à celles de l'Alberta (1 447 dollars) et de la Colombie-Britannique (1 552 dollars), mais inférieures à celles du Québec (4 502 dollars).

Figure 5.2

Prestations provinciales pour enfants annuelles moyennes versées par famille bénéficiaire par province, après ajustement pour tenir compte des différences de prix entre les provinces, 2024

Dollars par famille, corrigés pour tenir compte des différences de prix entre les provinces



* Aucune donnée comparative n'est disponible.

Remarque : Une famille bénéficiaire désigne un parent ou un tuteur âgé de 15 ans ou plus qui a déclaré avoir reçu des prestations pour enfants dans le cadre de l'Enquête sur le revenu au Canada de Statistique Canada. Une même famille peut compter plusieurs enfants admissibles aux prestations pour enfants. Ces prestations sont ajustées en fonction des différences provinciales de prix, à l'aide d'indices de parité du pouvoir d'achat, afin de permettre une comparaison du pouvoir d'achat des prestations pour enfants (c'est-à-dire la quantité de logement, d'aliments, de vêtements et d'autres biens et services que les prestations pour enfants de chaque province permettraient d'acquérir). La moyenne canadienne exclut l'Île-du-Prince-Édouard, la Saskatchewan et tous les territoires.

Sources : Enquête canadienne sur les revenus de Statistique Canada (2024), [Parité de pouvoir d'achat pour la consommation et revenu des ménages dans les provinces et les territoires du Canada](#), et BRF.

¹⁰ Les prestations pour enfants n'incluent pas les services subventionnés de garde d'enfants et d'autres types de soutien en nature.

¹¹ Une famille bénéficiaire désigne un parent ou un tuteur de 15 ans ou plus qui a déclaré avoir reçu des prestations pour enfants dans le cadre de l'Enquête sur le revenu au Canada de Statistique Canada. Une même famille peut compter plusieurs enfants admissibles aux prestations pour enfants.

¹² Le BRF a rajusté les prestations pour enfants en fonction des différences provinciales de prix, à l'aide d'indices de parité du pouvoir d'achat, afin de permettre une comparaison du pouvoir d'achat des prestations pour enfants (c'est-à-dire la quantité de logement, d'aliments, de vêtements et d'autres biens et services que les prestations pour enfants de chaque province permettraient d'acquérir). Les indices de parité du pouvoir d'achat proviennent de Statistique Canada, [Parité de pouvoir d'achat pour la consommation et revenu des ménages dans les provinces et les territoires du Canada](#).

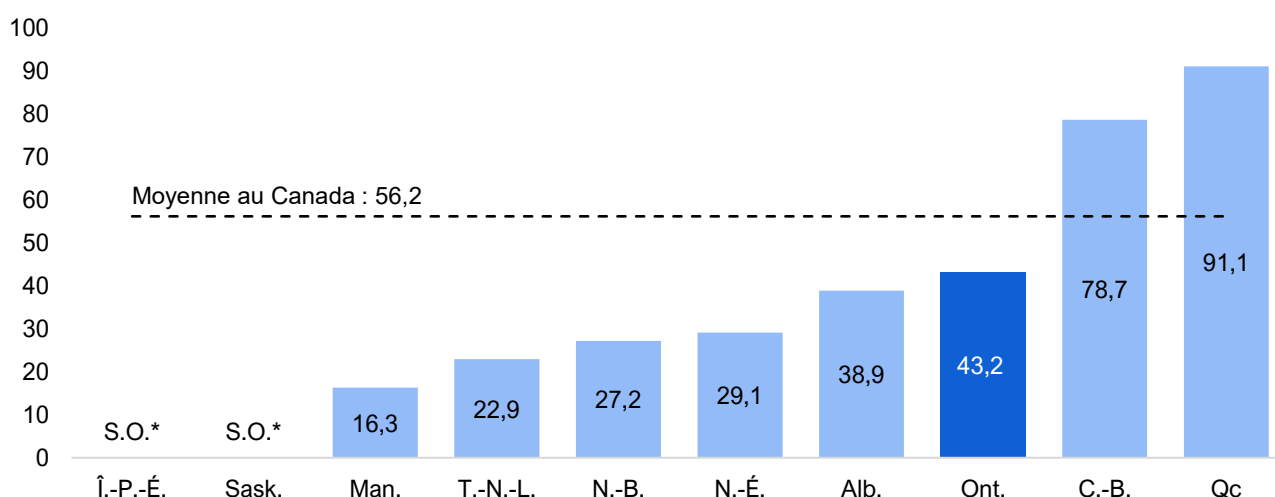
Pourcentage provincial des bénéficiaires de prestations pour enfants

En 2024, la proportion de familles de l'Ontario ayant des enfants de moins de 18 ans et ayant reçu des prestations provinciales pour enfants s'élevait à 43,2 %. Ce chiffre était de 12,9 points de pourcentage inférieur à la moyenne canadienne (56,2 %). Il était également inférieur à la moyenne de la Colombie-Britannique (78,7 %) et du Québec (91,1 %), mais supérieur à la moyenne de l'Alberta (38,9 %).

Figure 5.3

Pourcentage des familles ayant des enfants de moins de 18 ans qui ont reçu des prestations provinciales pour enfants, par province, 2024

Pourcentage



* Aucune donnée comparative n'est disponible.

Remarque : La moyenne canadienne exclut l'Île-du-Prince-Édouard, la Saskatchewan et tous les territoires.

Sources : Enquête canadienne sur le revenu de Statistique Canada (2024), [Tableau 39-10-0041-01 : Familles de recensement avec enfants selon l'âge des enfants et les enfants par groupes d'âge](#) et BRF.